



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 4 février 2019** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Joan Sheehan
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe :	Heidi Lafrance
Responsable des travaux publics, des bâtiments et des parcs :	Dany Laberge
Inspectrice municipale :	Lysa-Marie Hébert

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout du point 9.3 « Adoption, dépôt et autorisation de signature Entente mutuelle de services d'urgence » :

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1. Séance ordinaire du 7 janvier 2019

3.2. Séance extraordinaire du 30 janvier 2019 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019

**4. Période de questions**

**5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**

**6. Avis de motion et règlements**

6.1. Adoption du règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil

6.2. Adoption du règlement no 222 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2019

**7. Administration**

7.1. Homologation du rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2019

7.2. Résolution mandatant la MRC de la Jacques-Cartier à procéder à la vente

- pour défaut de paiement de taxes
- 7.3. Résolution à la MRC de La Jacques-Cartier concernant les services de transport adapté pour 2019
- 7.4. Travaux préparatoires pour divers projets
- 8. Finances**
- 8.1. Comptes fournisseurs pour le mois de janvier
- 8.2. Contribution au Club de l'Âge d'or de Valcartier
- 8.3. Contribution à l'école Valcartier Elementary
- 8.4. Contribution à l'organisme Popote et Multi-Services
- 8.5. Partenariat et contribution avec le Village Vacances Valcartier pour les courses de chiens de traîneaux
- 9. Sécurité publique**
- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2019
- 9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Pompier 1
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 10.1. Rapport du Responsable du Service des travaux publics
- 11. Urbanisme et environnement**
- 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2019
- 11.2. Rapport de l'inspectrice municipale
- 11.3. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2019 (dernière année)
- 11.4. Demande au Département de la Défense nationale et à l'école Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs
- 12. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 13. MRC et dossiers régionaux**
- 14. Affaires diverses**
- 15. Levée de la séance**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

02-02-19

#### **3.1 Séance ordinaire du 7 janvier 2019**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 7 janvier 2019.

#### **3.2 Séance extraordinaire du 30 janvier 2019 pour l'adoption des prévisions budgétaires**

03-02-19

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 30 janvier 2019.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

#### **5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

Aucun sujet n'a été traité ce mois-ci.

#### **6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

04-02-19

##### **6.1 Adoption du règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 janvier 2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 janvier 2019 ;

Considérant qu'une copie du règlement no 221 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 221 pourvoyant au traitement des membres du conseil.

05-02-19

##### **6.2 Adoption du règlement no 222 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2019**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 30 janvier 2019 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 222 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2019 a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 30 janvier 2019 ;

Considérant qu'une copie du règlement no 222 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 222 établissant les taux de taxes et la tarification des

différents services pour l'année 2019.

## **7. ADMINISTRATION**

---

06-02-19

### **7.1 Homologation du rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'homologuer le rôle d'évaluation révisé et déposé le 4 décembre 2018 établissant la valeur de l'évaluation imposable à 465 930 900 \$ et celle de la taxe de base à 92 080 089 \$ sur les immeubles non résidentiels taxables inclus à l'annexe de la surtaxe, tel que préparé par la firme d'évaluateurs du Groupe Altus. L'évaluation non imposable est établie à 429 899 700 \$.

07-02-19

### **7.2 Résolution mandatant la MRC de la Jacques-Cartier à procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance d'immeubles pour lesquels des taxes demeurent impayées ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de prendre des mesures afin d'obtenir paiement de ces comptes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la MRC de La Jacques-Cartier afin qu'elle procède à la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles mentionnés sur la liste ci-après et déposés au conseil totalisant 7 777,42 \$. Ce montant inclut les taxes scolaires en arrérages également. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Joan Sheehan, est autorisée à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes. Cette dernière est également autorisée à enchérir pour couvrir le montant des taxes et des frais lors de la vente. Dans l'éventualité où Mme Sheehan n'est pas disponible pour assister à la vente, Mme Margaret Baker, commis-comptable et/ou Mme Heidi Lafrance, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisées à représenter la Municipalité.

<b>Matricule</b>	<b>Total</b>
2907-63-2078	\$79.37
2907-73-1022	\$7,106.79
2907-62-8564	\$591.26
<b>Total :</b>	<b>\$7,777.42</b>

08-02-19

### **7.3 Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les services de transport adapté pour 2019**

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier offre un service de transport adapté régional sur le territoire des municipalités participantes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté, que la dernière résolution a été adoptée le 18 avril 2018 par la MRC et porte le numéro no 18-100-O ;

ATTENDU QUE le budget 2019 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 21 novembre 2018, s'élève à 597 273 \$ ;

ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier s'élève pour 2019 à 21 878 \$ ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier confirme sa participation au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et verse la quote-part 2019 au montant de 21 878 \$ ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

#### **7.4 Travaux préparatoires pour divers projets**

Les membres du conseil autorisent le personnel administratif et les différents départements concernés à commencer les travaux préparatoires afin de réaliser les projets suivants, préparer des appels d'offres si nécessaire et autoriser les achats mentionnés ci-bas :

Incendie :

- Habits de combats et accessoires
- Abri de commandement
- Communications
- Travaux d'amélioration - réservoir d'eau 5<sup>e</sup> Avenue
- Centre d'entraînement

Transport-Voirie :

- Ponceaux rue Caroline
- Camion atelier mobile

Loisirs et culture :

- Patinoire Phase 1
- Patrimoine – carte 3D de Rivière aux Pins
- Centre Physik – équipement

Bâtiments municipaux :

- Rénovation cuisine Centre communautaire

#### ***Remplacement de ponceaux rue Caroline – Octroi de contrat :***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Stantec pour la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts, la procédure d'appel d'offres et l'analyse des soumissions pour le remplacement du ponceau de la rue Caroline, et ce, pour le prix de 9 500 \$ plus les taxes. Cette firme possède le degré d'expertise nécessaire et a offert des services de qualité à la Municipalité dans le passé.

### **8. FINANCES**

---

#### **8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de janvier**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du

09-02-19

10-02-19

conseil, la liste des comptes à payer du mois de janvier 2019;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2019 totalisant la somme de 291 219,51 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11-02-19

**8.2 Contribution au Club de l'Âge d'Or de Valcartier**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une subvention de 7 000 \$ au Club de l'Âge d'Or de Valcartier.

12-02-19

**8.3 Contribution à l'école Valcartier Elementary**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une subvention de 1 000 \$ à l'école Valcartier Elementary.

13-02-19

**8.4 Contribution à l'organisme Popote et Multi-Services**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une subvention de 1 000 \$ à l'organisme Popote et Multi-Services.

14-02-19

**8.5 Partenariat et contribution avec le Village Vacances Valcartier pour les courses de chiens de traîneaux**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une contribution de 8 000 \$ au Village Vacances Valcartier en tant que partenaire majeur et fier collaborateur à L'Internationale de chiens de traîneaux de Valcartier qui se tiendra les 16 et 17 mars 2019.

Cet évènement sera gratuit et ouvert au public. De plus, une journée pour les résidents sera offerte à 10 \$ le 17 mars 2019 pour l'accès au parc de glisse d'hiver. Les services de restauration offerts sur le site de l'évènement seront à l'exclusivité du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour des œuvres de charité.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2019**

Un total de 26 appels ont été reçus pendant le mois de janvier 2019 :

11	Médical
5	Accident
0	Alarme incendie
3	Fausse alarme
4	Divers

3	Travaux publics - urgence
---	---------------------------

15-02-19

**9.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Pompier 1 et 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.

16-02-19

**9.3 Adoption, dépôt et autorisation de signature – Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Shannon**

CONSIDÉRANT l' « Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale, municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la municipalité de Shannon » datée du 24 février 2006;

CONSIDÉRANT le processus de négociations avec les parties impliquées pour recevoir les dispositions de ladite Entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Stephen McCarthy;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'adopter l' « Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale, municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la municipalité de Shannon » conformément au document déposé, joint à cette résolution pour en faire partie intégrante;

- D'autoriser la signature de ladite entente;
- De transmettre cette résolution aux parties concernées;
- D'autoriser le maire, M. Brent Montgomery, à signer tous les documents afférents.

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **10.1 Rapport du Responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge**

#### ***Monstres ménagers :***

À compter de l'automne/hiver prochain, la collecte des monstres ménagers se fera toutes les semaines pour éviter les problèmes due aux conditions climatiques.

#### ***Élagage des fossés :***

La distance pour l'élagage des fossés sera élargie pour mieux dégager les fils électriques et éviter les inconvénients reliés aux conditions climatiques.

#### ***Bornes incendie :***

Vérification d'une borne incendie qui s'est déplacée due à la gravité sur la rue John Neilson et fermeture temporaire d'une borne incendie sur le boulevard Valcartier. Celle-ci sera réparée dès que la température sera plus clémente.

## **11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

### **11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2019**

1	Bâtiment complémentaire
---	-------------------------

### **11.2 Rapport de l'Inspectrice municipale**

#### ***Demande d'usage conditionnel pour la coupe de bois sur le lot 3 318 314 :***

17-02-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté, par la résolution no 011117 adoptée le 13 novembre 2017, un usage conditionnel de coupe de bois de chauffage sur le lot 3 318 314, avec conditions;

ATTENDU QUE le conseil a erronément prévu, dans cette résolution, que l'usage ainsi accepté devait cesser si monsieur Alain Michaud n'était plus propriétaire de la compagnie Bois de chauffage Valcartier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De supprimer la condition suivante de la résolution numéro 011117 :

« Dans l'éventualité où M. Alain Michaud n'est plus propriétaire de la compagnie de Bois de chauffage Valcartier, situé sur le lot 3 318 314, tout usage autorisé en vertu d'un usage conditionnel doit cesser ».

18-02-19

### **11.3 Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2019 (dernière année)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a publié un appel d'offres public le 8 janvier 2015 (SEAO et Le Journal de Québec) pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2015 avec option de renouvellement pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la soumission de Conseillers Forestiers Roy inc. était la plus basse et conforme aux dispositions du devis utilisé pour l'appel d'offres;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à Conseillers Forestiers Roy pour le prix et la somme de 97 790 \$ plus les taxes applicables. L'option de renouveler le contrat pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 a été retenue, mais le contrat doit toutefois être



renouvelé annuellement et les coûts seront ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation pour la région du Québec établi par Statistiques Canada au 31 octobre de chaque année.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE renouveler le contrat pour l'année 2019 à la firme Conseillers Forestiers Roy inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, et ce, pour le prix et la somme de 101 352,18 \$ plus les taxes applicables.

À noter qu'une portion de la propriété de la Défense nationale est aussi traitée et que les coûts pour couvrir cette surface ont été établis à 20 010,22 \$ plus les taxes applicables. Ceci conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de DDN base Valcartier pour effectuer le traitement biologique pour 2019.

19-02-19

#### **11.4 Demande au Département de la Défense nationale et à l'école Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs**

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre le traitement biologique des insectes piqueurs au printemps et en été 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE demander au Conseil d'administration de l'École Mont St-Sacrement de maintenir l'entente convenue en 2001, et ce, aux mêmes clauses et conditions qu'indiqué dans la résolution 2001052205 adoptée par le Conseil d'administration du Mont St-Sacrement le 22 mai 2001.

De plus, la Secrétaire-trésorière est également mandatée pour communiquer avec le Département de la Défense nationale afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour traiter une partie de la propriété du DDN, et ce, aux mêmes clauses et conditions que convenu en 2001.

## **12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

### **12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

#### **Activités communautaires:**

- 13 février : Bal des tuques de 18h à 20h. Les deux écoles primaires du territoire sont conviées à cette soirée de patinage.
- 27 février : Journée portes ouvertes Comité historique Saint-Gabriel-de-Valcartier au 1754, boul. Valcartier de 17h à 19h.

## **13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 23 janvier 2019.

Les sujets abordés lors de cette réunion incluaient principalement :

- Résolution 19-008-O Demande d'exclusion de la zone agricole – Saint-Gabriel-de-Valcartier : La MRC de la Jacques-Cartier recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'exclusion d'une partie des lots 2 196 882, 4 396 680 et 3 693 496 de la zone agricole permanente.

- Sûreté du Québec : Une rencontre aura lieu le mercredi 13 février à la MRC entre les directeurs généraux des municipalités de la MRC et la Sûreté du Québec pour évaluer la possibilité d'uniformiser les règlements municipaux de nuisances sur le territoire de la MRC.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 20 février 2019 à 19h au complexe de la MRC de la Jacques-Cartier à Shannon. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 45.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Joan Sheehan  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière